

Au cours de la séance du 20 novembre 1886, un des membres de la Société Archéologique du Midi de la France évoque la découverte, dans une des chapelles de l'église paroissiale Saint André d'Alet, les restes de fresques du XV^e ou du XVI^e siècle. Le rapporteur, M. Niveduab en donne la description détaillée.

Par ailleurs, il donne également lecture d'un livre de mémoire d'un de ses ancêtres, originaire de la ville épiscopale de l'ancien évêché, par lequel on apprend notamment que l'abbé Antoine Delmas, des Bains, auteur du rapport de 1709 bien connu des passionnés des mystères castelrennais, avait un lien de parenté avec son confrère de Serres.

Séance du 30 novembre 1886.

Présidence de M. LEBÈGUE.

M. DELORME lit le compte rendu des séances de la commission de permanence pendant la période des vacances. M. Delorme fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *La Leude et le corps des marchands à Toulouse au dix-huitième siècle*. M. le Président remercie M. Delorme.

Dans la séance du 24 août, M. LAPIERRE a entretenu ses collègues d'une découverte déjà ancienne, car elle remonte à deux ans environ et n'a jamais été signalée, faite par M. Delort, architecte. En creusant le sol sous le trottoir de la rue des Récollets, pour faire des fondations à l'établissement des petites orphelines, il découvrit un certain nombre d'amphores alignées côte à côte à quatre mètres de profondeur. Elles ne contenaient ni cendres ni ossements. Deux seulement de ces amphores ont pu être sauvées par M. Delort, qui les a conservées. MM. Mazzoli et Delorme croient, à cette description, reconnaître des urnes cinéraires antiques; telles qu'on en trouvait souvent, il y a quelques années, à Vieille-Toulouse. L'absence d'ossements et leur disposition porteraient à croire que c'est l'emplacement d'une fabrique de poterie.

M. Albert NIVEDUAB, membre correspondant, envoie une communication écrite au sujet : 1^o d'une charte commençant par ces mots : « Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre... » et se terminant par ceux-ci : « Donné au camp, devant La Rochelle, le dernier jour de juin, l'an de grâce mil six cent vingt-huit et de notre règne le dix-neuvième. » Cette pièce est signée « Louis » et contresignée. Le sceau est absent, mais le texte est intact.

Par cette charte, adressée à « l'Evêque d'Allet ou son Grand Vicair », le roi Louis XIII demande les sommes

(*)

(*) Le « M. Lapierre » cité dans ce compte rendu est la même personne que celle qui fit, l'année suivante, les véhémentes critiques du livre d'Henri Boudet : <http://jhaldezos.free.fr/lespersonnages/boudet/images/memoireacademiescience.html>

d'argent nécessaires « pour la continuation du siège de la ville de La Rochelle. » Les villes de Paris, Tholozé, Bordeaux, etc., y sont mentionnées. Deux passages sont soulignés avec une encre rouge, laquelle a été employée aussi pour les signatures.

2° D'une fine miniature représentant un paysage avec un agneau blanc. Ce médaillon, relevé d'or, et portant la légende : « DOMINUS REGIT ME NIHIL MIHI DEERIT » occupe le centre d'un papier de 13 sur 16 centimètres et demi, dans lequel sont délicatement découpés au *canivet* des enroulements et des fleurs variées. Ce petit tableau a été rapporté d'Espagne en 1800.

M. Niveduab annonce qu'on a découvert sur les murs d'une petite chapelle gothique, située au rez-de-chaussée du clocher de l'église paroissiale d'Alet, derrière un épais badigeon, quelques restes de fresques qui paraissent remonter à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième. Ces peintures, malheureusement assez effacées, représentaient les scènes principales de la vie de saint Benoît. Il n'existe plus maintenant que trois ou quatre groupes de personnages, et encore ces groupes sont-ils fort incomplets : deux moines, revêtus du costume bénédictin, l'un âgé, la tête environnée du nimbe (peut-être saint Benoît); l'autre, plus jeune, tenant dans ses mains un livre fermé (saint Maur?... ou saint Placide?).

En face, un personnage mort, étendu, les mains croisées; le nimbe entoure aussi la tête...; toutefois, le visage est dans un tel état de dégradation que c'est à peine si on peut en apercevoir les traits, lesquels semblent pourtant être ceux d'une femme (sainte Scolastique?...). A côté, des religieux dans l'attitude de la prière.

Des groupes, plus effacés, ornent le fond de la chapelle, à droite et à gauche de l'unique fenêtre. Ici, l'un des personnages est habillé de blanc.

Enfin, un sujet plus vaste, plus important, la crucifixion, occupe, à lui seul, la partie supérieure de la muraille orientale, et servait de décoration au-dessus de l'autel. Au centre, on voit encore assez distinctement le Christ en croix, représenté au moment où il vient d'expirer; le corps ne se soutient plus; la tête est inclinée tout à fait vers la droite. La Vierge et saint Jean, debout, sont à leur place traditionnelle. Au second plan apparaît une tête d'homme. En avant, un bouclier..., un roseau..., et, plus haut, se développe une banderole vers le milieu de laquelle on lit, tracés en majuscules gothiques, un mot latin *DEI*; puis, une lettre : *E*. Ce mot et cette lettre (initiale du mot suivant) appartiennent à une inscription disparue dont le texte pourrait être reconstitué de cette manière : *Verè Filius DEI Erat iste*. Une ornementation élégante et simple à la fois, simulant des niches architecturales, est peinte autour des divers groupes, lesquels se détachent sur un fond tantôt rouge, tantôt gris-bleu, et forme encadrement; elle se reproduit aussi dans les compartiments de la voûte, semée d'étoiles jaunes. Des motifs, présentant une plus grande délicatesse d'exécution, agrémentent l'ogive et les nervures qui se croisent à la clé de voûte sculptée et armoriée, dont l'écusson porte : *de gueules à l'arbalète d'or*.

M. Niveduab donne aussi lecture de quelques extraits d'un livre de raison d'un de ses ancêtres :

†

« Livre de memoire de *g^e* Niveduab d'Alet.

» Je fus a las bordes proche deumazan pour voir
» M^{lle} quatherine du Cassé accompagné de son oncle. Je
» la fiançay 2 ou 3 jours après le 1^{er} juillet 1705 et comen-
» çames à fere tirer les anonces à Saint-André le diman-
» che d'après.

» Le diamant que je luy donay cousta 36 ou 40 livres,
» et la bague ronde 17 livres son oncle la feut chercher sans
» moy et la mena le 27^e du susd. avec sa mère et un autre
» oncle nous espousames le lendemain 28^e dud. (je ne scay
» si je me trompe du quantiesme l'on ma assuré du depuis
» que c'estoit le jour S^{te} Marthe qui est le 29^e) a S^t André
» ce feut Mr l'archiprestre d'alet Mr boyer de chalabre
» nostre parent.

» Ma fême quatherine du cassé s'acoucha le mercredi
» jour de S^t bonaventure 14^e de juillet en 1706, d'un gar-
» çon et le 5^e de la lune entre 10 et 11 heures de jour,
» duquel jour de la lune je coneus la couche avenir devoir
» estre un autre garçon feut baptisé meme jour à S^t An-
» dré après vespres son parrin feut M^r J^a paul ducassé et
» porta son nom et sa marrine (*sic*) ma mère.

» mourut le 10^e décembre 1706 et feut enseveli le lende-
» main 11^e. »

[Suit la mention, dans les mêmes termes, des naissances de trois de ses enfants].

» Ma fême partit pour son pays le 5^e X^{bre} 1710 et y
» mourut le 25^e janvier d'après.

» Je me remaria le 5^e Ocbre 1717 avec M^{lle} Añette del-
» mas nièce a M^r le curé des bains et sœur au curé de
» Serres. »

[Il continue à enregistrer, de la même manière, la naissance de trois garçons et une fille].

» Ma mère Marguerite leveque S^t Amans veuve du feu
» M^r Barthelemy Niveduab docteur Medecin mon père,
» mourent le vendredy a 10 heures 1/2 du soir du 16^e
» X^{bre} 1718. — Dieu luy fasse misericorde, et mon père
» barmy Niveduab (dieu lui fasse misericorde) deceda le
» 26^e avril 1706. M^r larade M^r Captier de Limoux M^r bois-
» son et M^r Saunière y furent pour le secourir estoit
» tombé malade de jours de devant d'une inflammation du
» bas ventre. »

» M^r Cros a saigne ma fême dans le mois de juin et juil-
» let 3 fois et a moy une fois. — C'est 4 au bras
» au mois de sept^{bre} 1 fois au bras
» au mois d'ocbre 1 fois au pied
» ma saigne a moy ce me semble deux ou trois fois c'est
» esté 1711. »

» Le 26^e ocbre 1712 je commencay a me razer chez
» M^r boisson, et me raza la teste depuis le 1^{er} mars je nay
» pas continué. »

» Le 10^e février 1709 je me mis Labit que M^r Signoreil
» me fit il n'y entra que 10 pous drap qui estoit espine
» roujastre et 3 canes 2 p. cadis je lay payé de l'argent
» du mandem^t et somes quittes jusques aujourdhuy 10^e
» may 1709. Le 18^e février 1709 je me mis une paire so-
» liers que balés me fit je luy baille 2 l. 12^s 6.

» Le 18^e X^{bre} 1708 je retiray la perruque (mot illisible)
» que Rodoul me fit et lui payé 4 l. 10^s façon et vingt sols
» pour le poil qu'il my joignit et je luy en avais baillé
» 18 l^{rs} 1/2.

» Plus jacheptay chés d'arrien un chapeau qui me
» cousta 3 l. 15^s.

» Aujourd'hui 22^{me} mars 1707. L'assiette s'est tenue et
» a fini meme jour Mons^r Papilaudi a esté comissaire
» principal et estoit placé sur une chaise a la droite de
» Monseigneur et nous Consuls ensuite de rang. Mon-
» seigr sur un fauteuil et M^r le juge magc de Limoux a
» sa gauche sur un autre apres quoy estoit M^r Negrié
» comme departeur apres M^r Laprade, etc. Le lendemain
» M^r Rougé nous a fait compter les 12^l que se donent or-
» dinaire^t a lassiete les conseuls font faire comandem^t
» par leur valet à tous ceux qui ont du bestial a laine
» apres Nostre dame de mars de sortir, et l'on va compter
» le bestial de toute la communauté.

» Les faistes de paques nous feumes collecteurs persone
» ne s'estant présenté pour le leivre » (?).

» Ensuite nous travaillames a la capitation comme co-
» missaires ordinaires M^r fajol, moy, tarade et fromil-
» laque.

» La veille de Noë dame au soir avec 4 flambeaux les
» 4 consuls vont en robe et la comunauté a la suite rendre
» les devoirs et homages a Monseig. le pr^e Consul
» arengue.

» Je receus hier de M^r le sindic tarade 63 l. 9^s pour le
» travail de la capitaõn du diocese.

» Plus je receus du d. pour avoir assiste pendant 5 jours
» au departem^t de l'indemnité du pais de sault, 10 l.

» Messire charles taffourcau de fontaines N^õe Eveque
» d'Allet deceda le 8^e 8^{bre} environ midi 1708 et fut ense-
» vclé le lendemain environ une heure, aux pieds de M^{gr}
» de pavillon (1). Tout le monde sempressoit fort a avoir
» de ses reliques pour c'est effect luy dechiroint on ses
» vestem^t meme les eclesiastiques (il y avoit dix ans qu'il
» avoit pris la place de M^{gr} de meilland) (2) on pronouça
» son oraison funebre à Limoux a leglise S^t Martin, õ luy
» trouva des silices et disciplines, il estoit fort retiré et
» prioit beaucoup ça n'amechoit pas qu'il ne sentremit
» aux affaires et qu'il ne s'efforçast a procurer le bien du
» diocese et de la communaute particulierem^t tant pour

(1) Nicolas Pavillon, évêque d'Allet, 1637, † 1677.

(2) Victor-Augustin Méliand, évêque d'Allet, 1684, démis-
sionnaire en 1698, † 1713.

» l'espirituel que pour le temporel et pouvoit beaucoup
» aux estats,

» il nous procuroit un seminaire ou l'on auroit enseigne
» les enfans et dicté quelque classe et pour cest effect il
» attiroit M^r Cases de Carcassoñe hoñme pieux qui auroit
» fait en sus la dispence des regens et le logeoit au doyené
» et le travail qu'on y fesoit cessa alors et le bien qu'il
» mauroit procuré car j'avois l'hon^r et la faveur que
» d'avoir quelque part en ses bones graces et en son sou-
» venir.

M. le baron DE RIVIÈRES parle du musée de Narbonne,
qui possède maintenant, habilement mise en place dans une
de ses salles, la mosaïque romaine, trouvée, l'hiver dernier,
dans le cimetièrre de Cité (1). M. de Rivières, a aussi re-
marqué, dans le même musée, une miniature provenant
évidemment des antiphonaires de Mirepoix. C'est une let-
tre ornée S de la plus grande beauté. — A Narbonne, la
municipalité, insouciant de ce qui a trait à l'art, a fait dé-
molir le pont Sainte-Catherine qui se recommandait aux
archéologues par une élégante niche de marbre portant le
nom du sculpteur italien qui l'avait faite ANCHISES ·
DE · BONONIA · FE · FI · M · D · XXV · Peu de mois
après, est arrivé un ordre du ministre des Beaux-Arts
prescrivant le classement de ce pont parmi les monuments
historiques !

M. l'abbé Douais raconte une visite qu'il a faite au mu-
sée lapidaire de Béziers, très heureusement installé dans
le cloître de l'église Saint-Nazaire par les soins de M. No-
guier. On y remarque plusieurs inscriptions antiques,
deux inscriptions hébraïques (2), et un bas-relief assez
difficile à expliquer.